



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 5 février 2018 qui aura lieu à la salle du Conseil au Centre culturel, dès 20 h, adoptera le règlement suivant :

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2011-06
ET 2016-09**

QUE ce règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture suite à son adoption.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce vingt-quatrième jour de janvier 2018.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher